



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du lundi 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part au vote : 9

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, Mme Elodie CADIOU, M. Bruno DEHAYE, Mme Stéphanie JEULIN, Mme Corinne RIGAUD, M. Jérôme PIRIOU

Absents excusés : M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint)

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 17 septembre 2025

Date d'affichage : 17 septembre 2025

Objet de la délibération : URBANISME SPL Chartres aménagement – Rapport 2014

Conformément à l'article L1524-5 du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis par leur(s) représentant(s) au conseil d'administration ou en assemblée spéciale de la société publique locale dont la collectivité est actionnaire.

La commune de POISVILLIERS a désigné pour la représenter au sein de l'assemblée spéciale de la SPL Chartres aménagement dont elle est actionnaire, M. Fabrice DIEU, 1^{er} adjoint, qui présente le rapport annuel de la SPL Chartres aménagement, joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport présenté par son représentant au sein du conseil d'administration de l'assemblée spéciale, et après en avoir débattu,

-ADOpte le présent rapport.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 22 septembre 2025

Le Maire, Marie BOURGEOT